



# Élection Présidentielle française

## Messages clés de l'ASF

- Accompagner la relance verte de l'économie en sortie de crise



# ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES



# 1 SOUTENIR la relance de l'économie



## FINANCER LA CONSOMMATION DES MÉNAGES PAR LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

● **Les adhérents de l'ASF financent les projets des ménages. Ces financements sont essentiels pour soutenir la consommation et la croissance.**

En 2021, en pleine pandémie, les établissements de financement spécialisé de l'ASF ont financé **25,7 millions de biens d'équipement** pour les ménages (automobile, équipement du foyer, ameublement, multimédias...) par un crédit à la consommation. L'engagement des établissements de l'ASF a permis un soutien solide tant aux ménages qu'à l'économie pendant la crise et en accompagnement de la reprise.

Pour ne pas freiner le moteur de croissance qu'est le crédit à la consommation, distribué en France de manière responsable et dans un cadre réglementaire strict, la révision en cours de **la directive sur le crédit aux consommateurs (DCC)** de 2008 doit :

- > prendre en compte le nouveau contexte économique;
- > être a minima: modification du périmètre limitée avec un principe de proportionnalité pour les petits crédits de faible montant et de courte durée, maintien de règles flexibles en matière d'analyse de solvabilité permettant l'adaptation aux marchés domestiques;
- > se concentrer sur la transition numérique qui impacte fortement les processus d'octroi de crédit avec une information simple et lisible.

**Le crédit à la consommation doit continuer à soutenir la rénovation énergétique des logements et le financement de véhicules plus propres pour tous les ménages.**



## FAVORISER L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES, SOURCE DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

### ● Les financements spécialisés jouent un rôle essentiel auprès des entreprises, en particulier des PME.

En 2021, les établissements de financement spécialisé ont permis la **réalisation d'un million de projets d'investissements d'équipement** (matériel de transport, informatique, équipement professionnel) financés par crédit-bail ou crédit d'équipement classique.

Les sociétés d'affacturage ont pris en charge **73,1 millions de créances**, principalement auprès de PME.

**Un investissement en équipement sur quatre** est financé par **crédit-bail** mobilier et **1 500 opérations d'investissement en immobilier d'entreprise** (locaux industriels, commerciaux, bureaux, cliniques, cinémas...) ont été financées par crédit-bail immobilier. En 2020 et 2021, des **mesures de financement innovantes** ont été mises en place par l'ASF afin d'assurer, aux côtés des dispositifs publics, un important soutien à la trésorerie des entreprises (cession-bail, financement de commande en affacturage). En soutenant l'investissement des entreprises, les financements spécialisés sont un **moteur de croissance et d'emploi. Ce rôle doit être préservé en période de reprise économique.**

### ● La réglementation prudentielle doit prendre en compte les spécificités des crédits spécialisés et notamment le crédit-bail et l'affacturage qui financent en majorité des PME et TPE, et sont des excellences françaises.

La **transposition des accords de Bâle III** est une opportunité pour adapter la réglementation prudentielle européenne (CRR/CRD) à la nature et au faible profil de risque des métiers de l'ASF. L'ASF demande une **pondération ajustée pour le crédit-bail**, financement par lequel le prêteur reste propriétaire de l'actif sur la durée du financement. Elle souhaite également des aménagements au regard du caractère **court terme de l'affacturage** ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation du risque (assurance-crédit). Enfin, elle demande que soit établie l'équivalence prudentielle - acquise à Bâle - **des crédits immobiliers cautionnés,**

largement majoritaires en France, et des crédits hypothécaires.

Le plancher de fonds propres exigibles issu des accords de Bâle III (**output floor**) doit s'appliquer au plus haut niveau de consolidation, conformément à la logique d'un grand marché européen de services financiers. Il ne doit pas impacter de manière disproportionnée les filiales spécialisées dans le financement des ménages et des entreprises au sein des groupes bancaires : crédit à la consommation, crédit-bail et affacturage.

### ● Le nouveau plan d'action pour l'Union des marchés de capitaux (UMC) doit prendre le relais nécessaire du financement par les banques des défis que sont la transition numérique et énergétique. Il doit prioriser l'objectif de financement en capital des PME/ETI.

Les exigences issues des réglementations européennes **MIF II et PRIIPS** en matière d'information des investisseurs **doivent être simplifiées**. Elles doivent mieux remplir leurs objectifs de fluidifier l'accès aux titres et orienter l'épargne accumulée par les ménages vers le financement en fonds propres des entreprises. Le nouveau plan d'action pour l'UMC doit également permettre de **relancer le marché de la recherche sur les PME**, ce qui améliorera aussi le financement en haut de bilan des PME. Pour financer la relance, le refinancement des établissements de crédit doit être préservé, dans un cadre sécurisé. Le **traitement prudentiel des titrisations** simples, transparentes et standardisées doit **être incitatif**.

### ● Contribuer au dynamisme du travail indépendant, moteur de l'économie locale.

Les travailleurs indépendants sont en première ligne pour répondre aux grands défis actuels comme la digitalisation et la transition écologique. Ils contribuent activement au dynamisme économique au niveau local et à la reprise de l'emploi. Les financements spécialisés offrent des solutions pour soutenir leurs trésoreries et leurs investissements avec les cautions et garanties, le crédit-bail et l'affacturage.

# 2 ACCOMPAGNER

## La transition écologique de l'économie



### LES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS ONT UN RÔLE MAJEUR ET TRÈS OPÉRATIONNEL DANS LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

Les adhérents de l'ASF participent aux investissements « quotidiens » de transition écologique des ménages, des entreprises et des collectivités locales. L'ASF suit attentivement et soutient les travaux européens portant sur les enjeux de durabilité, intégrant au défi environnemental les questions sociales et de bonne gouvernance.

- **L'ASF propose que le statut législatif de SOFERGIE (sociétés de financement des économies d'énergie) soit modernisé et redynamisé pour favoriser le financement de grands projets « verts ».**

Les SOFERGIE financent par crédit-bail, location et crédit classique des installations destinées à économiser de l'énergie, développer les énergies renouvelables comme l'éolien, le photovoltaïque ou la biomasse, récupérer, recycler, valoriser les déchets.

- **L'ASF propose un crédit-bail immobilier vert.**

Pour les bâtiments professionnels, l'ASF a fait une proposition aux pouvoirs publics, en partenariat avec la banque publique d'investissement, Bpifrance, en faveur d'un crédit-bail immobilier « vert ». L'objectif est d'assortir d'un bénéfice fiscal les contrats de cession-bail ou de crédit-bail immobilier des TPE/PME qui financent l'acquisition ou la rénovation de bâtiments administratifs, commerciaux ou industriels respectant des seuils élevés de performance énergétique.

- **Pour les particuliers, l'ASF finance la rénovation énergétique des logements et l'achat de véhicules plus propres par les ménages.**

L'ASF a diffusé dès 2017 des préconisations pour le financement par crédit affecté de panneaux photovoltaïques. **L'ASF est membre de « Finance**

**for Tomorrow » et de l'Observatoire de la finance durable**, et collecte à ce titre des données auprès de ses adhérents pour contribuer à mesurer l'évolution de la finance verte (financements de véhicules hybrides ou électriques, isolation thermique des logements, pompes à chaleur, ...).

- **Pour orienter l'épargne vers le financement des fonds propres des entreprises, notamment les PME, des secteurs du développement durable (RSE) et de la transition numérique, les prestataires de services d'investissement de l'ASF préconisent l'adaptation d'un support simple et connu de tous: le PEA.**

- Ils proposent d'ouvrir dès la naissance la possibilité de souscrire un « PEA du Nourrisson » qui serait fléché vers les secteurs numériques et RSE, avec, jusqu'à l'âge de 18 ans, la possibilité de recevoir des versements de tous donateurs dans la limite d'un plafond annuel de 20 000 €. Le compte ouvert se transformerait en PEA classique aux 18 ans du titulaire;
- de créer un « PEA ISR » assorti d'une franchise de droits de succession et de donation, aux critères simples et lisibles, constitué exclusivement de fonds respectant les exigences de transparence prévues par les articles 8 (produits qui promeuvent des caractéristiques ESG) et 9 (produits qui ont pour objectif un investissement durable) du règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

L'ASF propose aussi de simplifier la transmission de PME patrimoniales en portant à 100 % l'exonération des droits de mutation à titre gratuit prévue par le dispositif Dutreil, pour redynamiser leur transmission et éviter qu'elles ne deviennent à cette occasion des proies faciles pour des grands groupes ou fonds étrangers.

Les adhérents de l'ASF proposent des solutions de financements aux entreprises (crédit-bail, Sofergie et affacturage) et aux ménages (crédit à la consommation et à l'habitat). Ils offrent également une gamme de services financiers (cautions), de services d'investissement et de titrisation. Ils contribuent au financement de l'économie à hauteur de 290 milliards d'euros d'encours de crédit soit près de 20 % des crédits au secteur privé.

**ASF**  
ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

24 Avenue de la Grande-Armée  
75017 Paris  
+33 (0)1 53 81 51 51  
asfcontact@asf-france.com  
[www.asf-france.com](http://www.asf-france.com)

